

**Processus préparatoire de la troisième conférence internationale sur le financement du développement :**

*Intervention générale – 9 décembre 2014*

Messieurs les co-facilitateurs, Mesdames, Messieurs les panelistes,

La France souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne.

La création d'un environnement économique et financier mais aussi commercial ou technologique propice au financement du développement durable est un élément important qui devra être traité lors de la conférence d'Addis-Abeba. Il s'agit d'un aspect majeur des moyens de mise en oeuvre de l'agenda post-2015 universel et intégré. Et l'excellent rapport du Comité international d'expert sur la stratégie de financement du développement durable en souligne l'importance. Nous pensons que cet environnement doit être finement examiné et nous sommes résolus à y apporter toute notre contribution et notre engagement.

En premier lieu, je souhaite souligner que la cohérence des politiques de développement est un élément clé de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. La CPD s'inscrit dans l'approche universelle de l'agenda post-2015 et doit s'appliquer de façon transversale, « au-delà de l'aide publique » des bailleurs traditionnels. Il s'agit d'un moyen de renforcer les synergies entre politiques économiques, sociales et environnementales pour créer des environnements propices au développement durable pour tous les acteurs du financement, publics et privés, et ce pour que les besoins des bénéficiaires à tous niveaux, local, national, régional, soient atteints. Cette cohérence doit s'appliquer à nos institutions de développement, y compris au plan multilatéral

A ce titre, nous pensons que l'ensemble de l'environnement réglementaire et fiscal, au plan national comme au plan international, doit contribuer à orienter les financements et les comportements des acteurs privés vers le développement durable notamment de long terme. Les financements, en particulier privés, ne s'orienteront vers le développement durable que s'ils y sont incités ou contraints par des réglementations appropriées qui modifient les arbitrages de ces acteurs. La responsabilité, de ce point de vue, incombe principalement aux Etats membres, au niveau national, pour mettre en œuvre un environnement réglementaire et fiscal porteur. Le rôle des banques centrales, la réglementation bancaire et de celle des assurances est à cet égard primordiale, comme cela a été souligné.

Deux exemples sont à cet égard intéressants : s'agissant des financements privés et des habitudes de consommation, la mise en place des réglementations contre la pollution dans plusieurs pays africains contribue à la modernisation des entreprises et oriente la consommation vers des modes plus durables. Un autre exemple concerne la réduction des subventions aux énergies fossiles : les ressources dégagées par les économies réalisées permettent de mettre en œuvre des politiques sociales au service des populations et plus respectueuses de l'environnement. Ces exemples montrent l'importance de ce cadre réglementaire, y compris pour la micro finance, l'accès au crédit des PME, le financement des infrastructures, et pour l'ensemble des intermédiaires financiers au sein des économies.

Je souhaite également rappeler que l'aide publique au développement (APD) reste un instrument crucial pour réduire la pauvreté et atteindre les objectifs de développement durable dans les pays les plus pauvres et devrait à l'avenir se concentrer encore davantage vers les pays où elle représente l'apport principal de capitaux internationaux et de recettes publiques. Ailleurs, dans les pays à revenus intermédiaires, l'aide doit jouer un rôle catalyseur pour attirer davantage de flux (y compris privés) vers le développement durable et la protection des biens publics mondiaux.

En outre, les ressources domestiques publiques des pays qui ont décuplé depuis Monterrey constituent une source fondamentale de financements du développement. La mobilisation effective de ces ressources peut être grandement aidée par la lutte effective contre les flux financiers illicites. Les actions de la France dans ce domaine portent notamment sur le renforcement des systèmes fiscaux nationaux à travers l'appui technique et le renforcement des capacités des fonctionnaires officiant dans les administrations fiscales locales. L'appui aux systèmes financiers locaux, et y compris aux banques nationales de développement, l'inclusion financière par les nouvelles technologies, et les marchés obligataires pour faciliter l'entrepreneuriat local est un autre volet de l'action promue par la France pour mobiliser les ressources nationales privées des pays en développement.

Le cadre financier des collectivités territoriales et locales est également un levier important de développement. Elles seront en effet les premières concernées par la mise en œuvre de l'agenda de développement durable post-2015, au plus près des populations. Elles sont un canal privilégié du financement des infrastructures des grandes cités. Elles doivent donc faire l'objet d'un important appui de renforcement de capacité, pour gérer leurs moyens financiers et augmenter leurs bases fiscales.

L'encouragement aux partenariats innovants est un autre moyen au service du développement durable. Ils peuvent prendre plusieurs formes : le mixage des

ressources, les mécanismes de financements innovants impliquant des parties publiques et privées et les nouvelles coalitions d'acteurs pour soutenir des investissements à impact locaux, des projets d'entreprises sociales et solidaires ou de nouvelles formes de RSE qui intègre le développement durable dans son modèle..

La dette souveraine doit également figurer à l'ordre du jour de nos travaux de préparation à la conférence d'Addis Abeba. Beaucoup de progrès ont été faits depuis Monterrey sur ce sujet, s'agissant notamment de l'initiative pays pauvres très endettés, qui représente selon le FMI un allègement de 76 milliards de dollars, et qui a été complétée par l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) Nous souhaitons rappeler le rôle joué par la France en tant Présidente et Secrétaire Générale du Club de Paris. Nous devons nous attacher à renforcer la capacité de la communauté internationale à prévenir et à résoudre les crises de la dette souveraine. Nous devons à cette fin adopter une approche globale dans ce domaine - au-delà des seules questions de restructuration de la dette - et aborder les questions relatives à la soutenabilité de la dette. Nous avons vu que A titre d'exemple, le FMI a modifié ses instruments de prêt de manière à offrir des outils souples de prévention des crises aux pays membres selon des critères liés aux fondamentaux économiques, aux politiques économiques et aux dispositifs institutionnels.

Par ailleurs, afin de s'assurer que les pays en développement parviennent à tirer l'ensemble des bénéfices des opportunités commerciales, l'importance de l'aide pour le commerce doit être soulignée. Le concept d'aide pour le commerce a souvent été rattaché à la notion « d'intégration au marché mondial », alors que la question des marchés locaux et régionaux est tout autant essentielle pour les pays les plus pauvres. Pour la France, orienter les efforts en faveur de l'intégration régionale est primordial. La France soutient les efforts des pays les plus pauvres qui cherchent à diversifier leurs capacités productives par le renforcement du secteur privé local et les PME en vue de catalyser davantage l'investissement privé et notamment pour leur mise à niveau environnementale et sociale.

Je vous remercie.